

# Prévoyance FinTec

Berne

Rapport de l'organe de revision  
au Conseil de foundation  
sur les comptes annuels 2023

# Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de Prévoyance FinTec

Berne

## Rapport sur l'audit des comptes annuels

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Prévoyance FinTec (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2023 et le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 9 à 27) sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

### Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, Postfach, 3001 Bern  
Telefon: +41 58 792 75 00, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

## Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

## Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;

- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Patrick Hildbrand  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Michael Studer  
Expert-réviseur agréé

Bern, le 28 février 2024

# Rapport de gestion 2023

Rapport annuel et comptes annuels

---



**TABLE DES MATIÈRES**

	page
Avant-propos	4
En bref	5
Informations générales sur l'exercice 2023	6
Bilan	9
Compte d'exploitation	10
Annexe aux comptes annuels 2023	
1 Bases et organisation	12
2 Membres actifs et rentiers	13
3 Nature et application du but	14
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	14
5 Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture	15
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	19
7 Explication des autres postes du bilan et du compte d'exploitation	25
8 Exigences de l'autorité de surveillance	25
9 Autres informations relatives à la situation financière	25
10 Événements postérieurs à la date du bilan	27
11 Informations détaillées concernant les employeurs affiliés	27

*La version originale est en langue allemande.*



## Avant-propos

Nous avons le plaisir de vous remettre le rapport d'activité 2023 de Prévoyance FinTec.

L'année écoulée est restée placée sous le signe de la lutte contre l'inflation. Les banques centrales occidentales ont ainsi continué de rehausser leurs taux directeurs qui avaient retrouvé, en fin d'été, leur niveau du début des années 2023. Face à la robustesse de la conjoncture américaine et à la vigueur de son marché de l'emploi, qui commence seulement à montrer des signes d'essoufflement, les banquiers centraux n'ont cessé de dire que les taux d'intérêt resteraient probablement élevés sur une période prolongée. Il en est résulté, durant l'automne, une volatilité exceptionnelle des taux d'intérêt du marché et une hausse à plus de 5% du rendement des obligations d'État américaines.

Le franc suisse a de nouveau été très demandé en 2023, servant de rempart contre l'inflation importée.

L'inflation ayant dernièrement reflué plus vite que prévu, les investisseurs s'attendent à un revirement de la politique des taux d'intérêt en 2024. La baisse des taux d'intérêt écarterait au passage la menace d'une performance économique médiocre. Car malgré la levée de la plupart des restrictions liées au Covid, l'économie chinoise n'a pas su redonner les impulsions souhaitées à l'économie mondiale.

Les turbulences ayant conduit en mars 2023 à la faillite de plusieurs banques américaines de moyenne taille ont rappelé à quel point une hausse trop rapide et trop vigoureuse des taux d'intérêt pouvait être dangereuse. Plusieurs établissements se sont retrouvés en difficulté, en raison notamment d'une réglementation insuffisante. Mais l'intervention rapide des banques centrales, des grandes banques et des gouvernements a permis de juguler la crise. Fleuron de la tradition bancaire, Credit Suisse s'est alors effondré, victime de la perte de confiance de ses clients. Le Conseil fédéral, la Banque nationale et la FINMA ont dû adopter dans l'urgence un train de mesures sans précédent, rendant possible l'acquisition de Credit Suisse par son concurrent de toujours. Au fil des fusions, il ne reste plus désormais, des quatre grandes banques de jadis, que la mégabanque UBS.

Les marchés financiers ont poursuivi leur reprise en 2023. Les pertes de l'année précédente ont été largement compensées dans certains cas et plusieurs indices ont atteint des sommets historiques en fin d'année. La plupart des classes d'actifs ont connu une évolution positive en 2023.

Nous sommes convaincus qu'avec son règlement de prévoyance révisé et grâce à la stabilisation prochaine de son taux de conversion, Prévoyance FinTec s'avère une caisse encore plus attrayante et, dans l'espoir de vous compter parmi nos partenaires à l'avenir également, nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Ulrich Stähli  
Président

Ursula Mauron  
Directrice arcasia ag



## EN BREF

## Résumé

	31.12.2023	31.12.2022	Page
<b>Effectif des assurés</b>			
Assurés actifs	1'224	1'198	13
Bénéficiaires de rentes	248	244	13
<hr/>			
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>			
	CHF	CHF	
Capital de prévoyance assurés actifs	212'409'431	199'537'041	9 / 15
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	137'270'193	144'216'596	9 / 16
Provisions techniques	15'667'983	25'797'000	9 / 17
<hr/>			
<b>Fortune</b>			
	CHF	CHF	
Fortune disponible	435'034'411	406'224'635	18
Capital de prévoyance selon experts (y c. provisions techniques)	365'347'607	369'550'637	9 / 18
<hr/>			
<b>Réserve de fluctuation de valeur (RFV)</b>			
	CHF	CHF	
Valeur cible de la RFV	65'763'000	73'910'000	20
RFV existante	65'763'000	36'673'998	20
RFV manquante	0	-37'236'002	20
<hr/>			
<b>Taux de couverture</b>			
Taux de couverture	119.1%	109.9%	18
<hr/>			
<b>Rendement des placements de la fortune</b>			
Rendement sur la fortune globale	6.10%	-11.59%	24
Rendement sur les placements financiers	6.36%	-10.98%	24
Indice de référence (benchmark)	6.99%	-11.55%	24
<hr/>			
<b>Taux d'intérêt</b>			
Taux d'intérêt pour la rémunération des capitaux d'épargne des assurés actifs au jour de la clôture de l'exercice	4.00%	1.50%	15
Taux d'intérêt minimal LPP	1.00%	1.00%	16
Taux d'intérêt technique (bases LPP 2020, TG)	2.00%	1.50%	18

## Informations générales concernant l'exercice 2023

### Lois

Aucune adaptation légale des règlements n'a été nécessaire durant l'année sous revue.

Le 25 septembre 2022, le peuple et les cantons ont accepté la réforme AVS 21, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Prévoyance FinTec a procédé durant l'année 2023 à toutes les adaptations réglementaires qui s'imposaient. En 2023, les dispositions de la nouvelle loi sur la protection des données ont également été mises en oeuvre et introduites dans le règlement de prévoyance 2024.

### Montants limites

Les montants limites sont restés inchangés en 2023.

### Règlements / bases techniques

Sur la base du rapport actuariel établi par l'expert, le Conseil de fondation a décidé d'appliquer aux calculs effectués au 31 décembre 2023 les bases techniques LPP 2020, TG et le taux d'intérêt technique de 2.00% (année précédente: 1.50%). Suite à la modification du taux d'intérêt technique, le taux de couverture a progressé de 3.4% (voir ch. 99).

### Rémunération

Les capitaux d'épargne des personnes actives assurées au 31 décembre 2023 ont pu être rémunérés à cette date à hauteur de 4.00% (taux d'intérêt minimal LPP: 1.00%), grâce d'une part à la bonne année boursière et, d'autre part, au relèvement du taux d'intérêt technique. Prévoyance FinTec affiche une excellente santé financière, avec son taux de couverture de 119.1% (exercice précédent: 109.9%).

### Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à quatre reprises en 2023. En plus d'approuver les comptes 2022, il a notamment examiné les bases actuarielles, les options pour rehausser l'attrait de Prévoyance FinTec ainsi que les modifications réglementaires nécessaires au 1er janvier 2024. Dans ce contexte, il a été décidé de stabiliser le taux de conversion au 1er janvier 2029, d'introduire deux plans à choix et d'améliorer les prestations versées en cas de décès, ainsi que d'abaisser les cotisations de risque dans la prévoyance de base comme dans la prévoyance complémentaire.

Quant à la stratégie de placement modifiée au 1er janvier 2023, le Conseil de fondation a décidé de ramener la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur de 20% à 18% du capital de prévoyance. La réserve de fluctuation de valeur est entièrement dotée au 31 décembre 2023. Suite à la décision d'en réduire la valeur cible, les comptes affichaient des fonds libres à la date de clôture du bilan.

La participation au test de compatibilité climatique mené en 2022 pour la place financière suisse selon la méthode PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) a été décevante, PACTA ayant rencontré des problèmes d'évaluation avec toutes les caisses de pensions. Le Conseil de fondation a par conséquent décidé de faire évaluer à l'avenir différemment la durabilité de ses placements.

### Comité de placement

Le comité de placement s'est réuni quatre fois durant l'exercice 2023. Il s'est notamment occupé des évaluations de la compatibilité climatique menées en Suisse selon la méthode PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment), ainsi que du mandat de gestion de fortune confié à Credit Suisse.

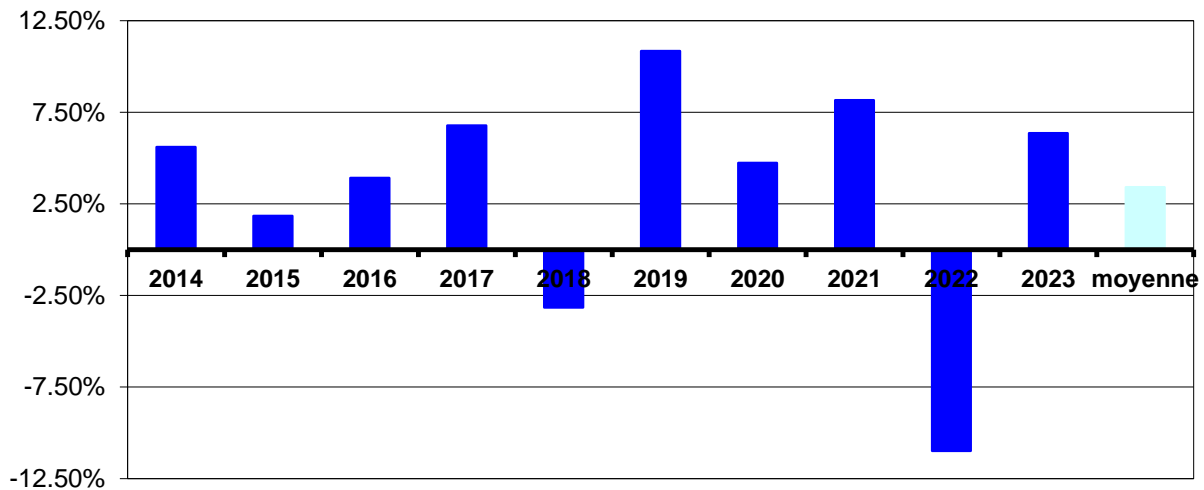
## Situation financière

Le rendement des placements financiers de Prévoyance FinTec s'est élevé durant l'année sous revue à 6.36% (exercice précédent: -10.98%). Ce rendement positif tient notamment au rebond des marchés financiers. Grâce à cette performance et au relèvement du taux d'intérêt technique de 1.50% à 2.00%, le taux de couverture est passé de 109.9% à 119.1%.

## Aperçu de la performance

La performance moyenne depuis 2014 s'élève à 3.41%.

L'année dernière, la comparaison sur dix ans avait abouti à une performance moyenne de 3.32%. Vous trouverez ci-après l'évolution de la performance depuis 2014.



## Assemblée des délégués

La 67<sup>e</sup> assemblée des délégués s'est déroulée le 10 mai 2023 au Casino de Berne, à Berne.

L'assemblée des délégués de 2024 aura lieu le 15 mai 2024 au siège de Rugenbräu, à Matten bei Interlaken.

## Excursion des bénéficiaires de rentes

Il n'y a pas eu d'excursion durant l'année sous revue. Pour l'année 2024, le Conseil de fondation prendra une décision au printemps 2024.



BILAN	Indice Annexe	31.12.2023	31.12.2022	
<b>ACTIF</b>				
<b>Placements de la fortune</b>		<b>446'007'206.71</b>	<b>416'794'386.75</b>	
Liquidités	65	11'371'663.56	10'456'746.22	
Créances	71	790'415.15	508'809.53	
Fonds d'obligations CHF	}	96'250'354.00	84'508'206.00	
Fonds d'obligations DE (couverts)		60'711'565.00	53'836'669.00	
Fonds d'actions Suisse		29'830'636.00	28'117'644.00	
Fonds d'actions monde		40'273'011.00	36'974'099.00	
Fonds d'actions monde (couverts)		65	45'228'604.00	37'285'747.00
Fonds d'actions monde Small Cap (couverts)		18'302'148.00	12'593'614.00	
Fonds d'actions Emerging Markets		11'801'365.00	11'892'412.00	
Placements alternatifs		0.00	8'323'766.00	
Fonds immobiliers		131'447'445.00	132'296'674.00	
<b>Compte de régularisation actif</b>		72	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>446'007'206.71</b>	<b>416'794'386.75</b>	
<b>PASSIF</b>				
<b>Engagements</b>		<b>632'005.79</b>	<b>622'186.42</b>	
Prestations de libre passage et rentes		605'054.29	599'700.17	
Autres dettes		26'951.50	22'486.25	
<b>Compte de régularisation passif</b>	73	<b>93'416.77</b>	<b>92'316.42</b>	
<b>Réserve de cotisations d'employeur</b>	69 / 111	<b>10'247'373.22</b>	<b>9'855'249.27</b>	
Réserve de cotisations sans renonciation à utilisation		10'247'373.22	9'855'249.27	
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	57	<b>365'347'607.00</b>	<b>369'550'637.00</b>	
Capital de prévoyance assurés actifs (y c. rentiers AI)	52	212'409'431.00	199'537'041.00	
Capital de prévoyance rentiers	54	137'270'193.00	144'216'596.00	
Provisions techniques	56	15'667'983.00	25'797'000.00	
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	64	<b>65'763'000.00</b>	<b>36'673'997.64</b>	
<b>Fonds libres institutions de prévoyance</b>		<b>3'923'803.93</b>	<b>0.00</b>	
État en début de période		0.00	11'073'216.05	
Constitution / Dissolution fonds libres		3'923'803.93	-11'073'216.05	
<b>Total du passif</b>		<b>446'007'206.71</b>	<b>416'794'386.75</b>	

COMPTE D'EXPLOITATION	Indice Annexe	2023 CHF	2022 CHF
<b>Cotisations, apports ordinaires et autres apports</b>		<b>17'345'092.15</b>	<b>17'375'507.05</b>
Cotisations assurés		4'849'853.90	4'698'647.70
Cotisations employeur		8'333'181.85	8'167'270.40
Cotisations de risque assurés		616'905.45	594'293.70
Cotisations de risque employeur		1'051'622.65	1'022'107.35
Attributions à la réserve de cotisations d'employeur		2'093'430.30	1'525'024.05
Prélèvements dans la réserve de cotisations d'employeur (cot. employeur)	692	-1'696'678.85	-1'350'638.30
Prélèvements dans la réserve de cotisations d'employeur (rachats assurés)	692	-50'000.00	-40'000.00
Attributions uniques et sommes de rachat	52	2'137'338.00	2'417'589.00
Rachats de prestations employeur	52	49'000.00	373'290.00
Subsides du Fonds de garantie LPP		-39'561.15	-32'076.85
<b>Prestations d'entrée</b>	52	<b>19'290'486.77</b>	<b>11'115'140.91</b>
Apports de libre passage		18'759'932.37	10'588'738.21
Remboursements versements anticipés pour EPL et divorce		530'554.40	526'402.70
<b>Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée</b>		<b>36'635'578.92</b>	<b>28'490'647.96</b>
<b>Prestations règlementaires</b>		<b>-18'586'610.40</b>	<b>-20'272'391.00</b>
Rentes de vieillesse		-7'910'355.60	-7'746'582.60
Rentes de survivants		-1'638'615.60	-1'758'772.60
Rentes d'invalidité		-277'363.45	-277'562.40
Rentes d'enfants de retraités		-57'104.40	-62'165.40
Rentes d'enfants d'invalides		-13'420.80	-13'420.80
Rentes d'orphelins		0.00	0.00
Libération des cotisations à la charge de Prévoyance FinTec		-36'850.10	-36'304.20
Prestations en capital à la retraite		-8'153'100.95	-10'280'553.70
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-499'799.50	-97'029.30
<b>Prestations de sortie</b>	52	<b>-14'547'620.11</b>	<b>-11'728'677.60</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-13'640'009.51	-10'388'250.98
Versements anticipés pour EPL et divorce		-907'610.60	-1'340'426.62
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-33'134'230.51</b>	<b>-32'001'068.60</b>
<b>Dissolution / Constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>		<b>3'856'278.55</b>	<b>-133'802.75</b>
Rémunération capital épargne	52	-7'436'792.90	-2'797'045.80
Variation capital épargne	52	-5'435'597.10	1'532'564.80
Dissolution capital de prévoyance rentiers	54	6'946'403.00	1'848'064.00
Dissolution / Constitution de provisions techniques	562	10'129'017.00	-583'000.00
Constitution de réserves de cotisations d'employeur	691	-346'751.45	-134'385.75
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-60'836.45</b>	<b>-58'904.45</b>
Primes d'assurance		-40'370.30	-44'539.50
Primes d'épargne		0.00	0.00
Primes de risque		-21'352.65	-24'248.10
Primes de frais		-7'147.35	-8'421.10
Cotisations au fonds de garantie LPP		-20'466.15	-14'364.95
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>7'296'790.51</b>	<b>-3'703'127.84</b>

	<i>Indice Annexe</i>	<b>2023</b> CHF	<b>2022</b> CHF
<b>Report Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>7'296'790.51</b>	<b>-3'703'127.84</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>681</b>	<b>26'297'675.69</b>	<b>-51'481'464.88</b>
Résultat net placements auprès de banques membres et liquidités		357.15	-528.44
Résultat net fonds obligataires CHF		6'593'179.75	-11'370'063.10
Résultat net fonds obligataires DE (couverts)		1'941'045.20	-9'571'870.95
Résultat net fonds en actions Suisse		1'733'445.45	-5'471'095.75
Résultat net fonds en actions monde		4'881'144.00	-2'156'265.45
Résultat net fonds en actions monde (couverts)		7'660'397.85	-8'229'886.90
Résultat net fonds en actions monde Small Cap (couverts)		1'911'450.00	-7'864'393.70
Résultat net fonds en actions marchés émergents		16'243.05	-2'620'123.95
Résultat net fonds immobiliers		2'712'697.90	-2'930'073.25
Résultat net placements alternatifs		140'403.80	147'437.65
Charges d'intérêt		-62'271.00	-16'183.05
Charges gestion des titres		-1'230'417.46	-1'398'417.99
<b>Autres résultats</b>	<b>74</b>	<b>340.03</b>	<b>320.50</b>
Autres recettes		340.03	320.50
<b>Frais administratifs</b>		<b>-581'999.94</b>	<b>-515'946.19</b>
Frais administratifs généraux		-503'834.84	-472'819.59
Organe de révision et experts en matière de prévoyance professionnelle		-61'128.70	-33'020.80
Autorités de surveillance		-17'036.40	-10'105.80
<b>Excédent de recettes / de charges avant emploi des fonds</b>		<b>33'012'806.29</b>	<b>-55'700'218.41</b>
<b>Constitution / Dissolution réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>64</b>	<b>-29'089'002.36</b>	<b>44'627'002.36</b>
<b>Excédent de recettes / de charges</b>		<b>3'923'803.93</b>	<b>-11'073'216.05</b>



## ANNEXE

## 1 Bases et organisation

## 11 Forme juridique et but

Sous le nom Vorsorge FinTec (ci-après: Prévoyance FinTec) existe une fondation au sens de l'art. 80 ss CC, de l'art. 331 CO ainsi que des art. 48, al. 2 et 49, al. 2, LPP, constituée le 01.01.1997 et ayant son siège à Berne. Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle dans le cadre de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d'application, en faveur des employeurs qui lui sont affiliés par une convention d'affiliation, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

## 12 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne sous le numéro BE 0466. Elle est affiliée au fonds de garantie LPP conformément à l'art. 57 LPP.

## 13 Mention de l'acte de fondation et des règlements

Statuts	11.11.2019	
Règlement de prévoyance / prévoyance pour cadres / complémentaire	01.01.2020	<i>adopté par le Conseil de fondation le 19.09.2019; en vigueur depuis le 01.01.2020 plans de prévoyance des cadres / complémentaire adoptés le 11.06.2020 par le Conseil de fondation; valables dès le 01.01.2021</i>
Règlement de placement	01.01.2023	<i>adopté par le Conseil de fondation le 08.09.2022, en vigueur depuis le 01.01.2023</i>
Règlement de liquidation partielle	05.09.2007	
Règlement relatif aux provisions, incl. annexe	31.12.2020 annexe: 2023	<i>adopté par le Conseil de fondation le 28.01.2021, en vigueur depuis le 31.12.2020 annexe 2023 adoptée par le Conseil de fondation le 11.09.2023; en vigueur depuis 2023</i>

## 14 Organe suprême, gestion et droit de signature

<u>Conseil de fondation</u>	<u>Fonction</u>	<u>Entreprise</u>	<u>Employeurs / salariés</u>	<u>Droit de signature</u>	<u>Durée du mandat</u>
Irene Jordi-Lüdi	Membre	Ersparniskasse Affoltern i.E. AG	Employeurs	collective à deux	2020 - 2023
Hans Rudolf Mosberger	Membre	Association suisse des banquiers	Employeurs	collective à deux	2020 - 2023
Ulrich Stähli	Président	Bank EKI Genossenschaft	Employeurs	collective à deux	2020 - 2023
Mario Burkhalter	Membre	Spar- und Leihkasse	Salariés	collective à deux	01.07.2022 au 31.12.2023
Zohra Schenk-Burkhalter	Vice-Présidente	Bank SLM AG	Salariés	collective à deux	2020 - 2023
Stefan Stucki	Membre	Entris Banking AG	Salariés	collective à deux	01.01.2023 au 31.12.2023

Direction **arcasia ag**, Monbijoustrasse 68, Case postale, 3001 Berne  
Tél. +41 31 313 02 02

## 15 Experts, organe de révision, autorité de surveillance, direction

Expert agréé en prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA, Neuengasse 43, Case postale, 3000 Berne (cocontractant; personne morale) Dr. Olivier Kern (expert exécutant; personne physique)
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Case postale, 3001 Berne Réviseur principal: Patrick Hildbrand
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPPF), Belpstrasse 48, 3000 Berne 14, n° de registre BE 0466
Contrôleur placements	PPCmetrics SA, Badenerstrasse 6, 8004 Zurich Dr. Stephan Skaanes
Direction générale	<b>arcasia ag</b> Pensionskassen- & Vorsorgeberatung, Berne Nastasia Jordi, responsable de mandat Ursula Mauron, directrice



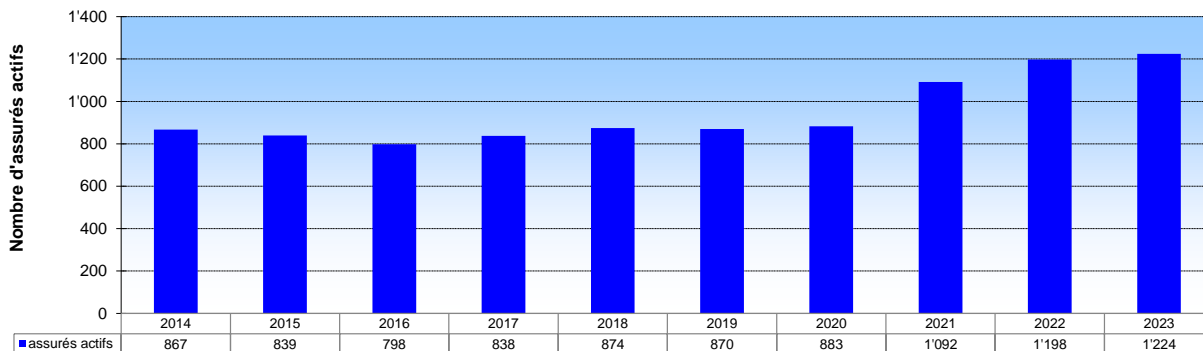
16 Employeurs affiliés	31.12.2023	31.12.2022
<b>Institutions de prévoyance Total</b>	<b>39</b>	<b>39</b>
<b>Caisses de prévoyance</b>	<b>22</b>	<b>22</b>
Effectif initial	22	22
Entrées (maintien facultatif de l'assurance *)	0	0
Sorties	0	0
*) Poursuite de la prévoyance professionnelle selon l'art. 47a LPP ou l'art. 1.9.6 du règlement de prévoyance (voir avenant 1, en vigueur dès le 01.01.2021)		
<b>Caisses des cadres / caisses complémentaires</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
Effectif initial	17	15
Entrées	0	2
Sorties	0	0

## 2 Membres actifs et rentiers

21 Assurés actifs	31.12.2023	31.12.2022
<b>Plan pour collaborateurs</b>		
Hommes	573	575
Femmes	651	623
<b>Total assurés actifs</b>	<b>1'224</b>	<b>1'198</b>
<b>Variation effectifs assurés actifs</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Entrées	195	258
Sorties	-144	-129
Départs à la retraite	-25	-23
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>106</b>

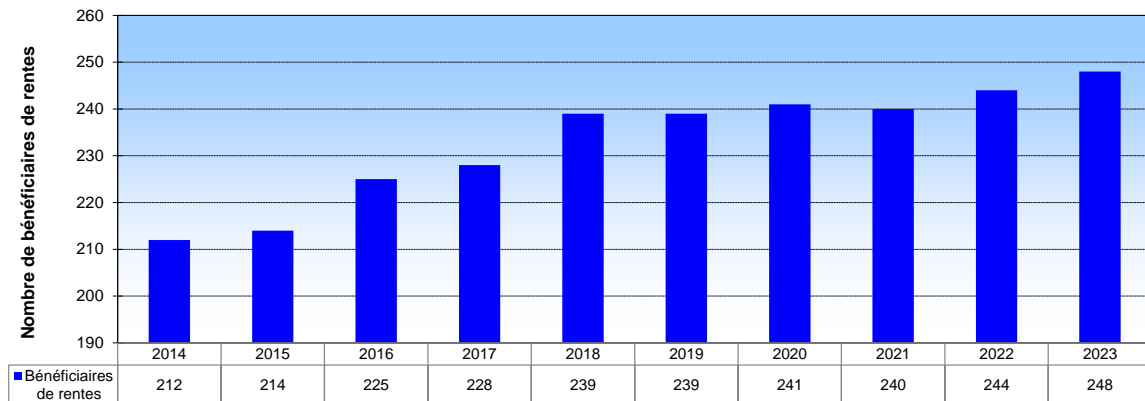
Au cours de l'exercice, 195 entrées (81 hommes, 114 femmes) et 169 sorties (83 hommes, 86 femmes) ont été enregistrées. Les sorties comprennent 25 départs à la retraite (18 hommes, 7 femmes).

### Évolution du nombre d'assurés actifs



22 Bénéficiaires de rentes (nature)	31.12.2023	31.12.2022
Rentes de vieillesse	184	181
Rentes d'invalidité	13	12
Rentes de conjoint	44	44
Rentes d'orphelin et rentes pour enfants	7	7
<b>Total bénéficiaires de rentes (nature)</b>	<b>248</b>	<b>244</b>
<b>Variation effectifs bénéficiaires de rentes</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Entrées bénéficiaires rentes de vieillesse	7	10
Sorties bénéficiaires rentes de vieillesse	-4	-5
Entrées bénéficiaires rentes d'invalidité	1	0
Sorties bénéficiaires rentes d'invalidité	0	0
Entrées bénéficiaires rentes de conjoint	3	3
Sorties bénéficiaires rentes de conjoint	-3	-3
Entrées bénéficiaires rentes d'orphelin et rentes pour enfants	0	0
Sorties bénéficiaires rentes d'orphelin et rentes pour enfants	0	-1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

## Évolution du nombre de bénéficiaires de rentes



### 3 Nature et application du but

#### 31 Explication du plan de prévoyance

La prévoyance vieillesse se fonde sur le système de la primauté des cotisations. Le capital d'épargne est constitué grâce à des cotisations d'épargne en fonction de l'âge et transformé en rente de vieillesse à l'âge du départ en retraite ou alloué sous forme de capital vieillesse. La fondation propose divers plans d'épargne aux employeurs affiliés.

Le taux de conversion individuel est différent pour chaque année de naissance, sur la base des tables générationnelles. Le taux de conversion se monte en 2023 à 5.10% pour un homme âgé de 65 ans, et à 4.98% pour une femme de 64 ans. Il est soumis chaque année à une réduction de 0.01% par année de naissance (sous réserve de l'évolution démographique à venir).

La prévoyance risque décès et invalidité se fonde sur le système de la primauté des prestations. La rente d'invalidité temporaire complète s'élève à 70% du salaire assuré et la rente temporaire de conjoint aux 2/3 de la rente d'invalidité resp. - en cas de décès d'un bénéficiaire de rente de vieillesse - aux 2/3 de la rente de vieillesse en cours.

#### 32 Financement, méthode de financement

Le capital d'épargne de la personne assurée correspond aux capitaux d'épargne individuels disponibles à la date de référence.

Une cotisation risque est prélevée pour les risques de décès et d'invalidité.

Le financement de la prévoyance vieillesse et risque est réglé dans le règlement resp. dans le plan de prévoyance correspondant et s'effectue sur une base au moins paritaire.

#### 33 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Au vu de la situation financière, le Conseil de fondation a décidé le 9 novembre 2023 de laisser les rentes inchangées pour l'année 2024. Il décidera au printemps 2024 de verser aux bénéficiaires de rentes une compensation partielle du renchérissement.

### 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

#### 41 Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont effectuées selon les dispositions du code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, renseignent sur la situation financière réelle au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de Swiss GAAP RPC 26.

**42 Principes de comptabilité et d'évaluation**

Ils correspondent aux dispositions des art. 47, 48 et 48a OPP2 ainsi qu'aux dispositions de Swiss GAAP RPC 26. Le respect des principes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 exige la prise en compte de valeurs de marché dans le bilan.

Les placements ont été évalués et comptabilisés comme suit:

<b>Placements</b>	<b>Évaluation</b>
Liquidités et créances	à la valeur nominale
Obligations	à leur cours à la date de clôture du bilan
Actions / parts des fondations de placement	à leur cours à la date de clôture du bilan
Autres actifs et passifs	à la valeur nominale
Capital de prévoyance et provisions techniques	conformément aux calculs de l'expert en prévoyance professionnelle
Réserve de fluctuation de valeur	conformément au règlement de placement

**43 Modification des principes pour l'évaluation, la comptabilité et la présentation des comptes**

Un taux d'intérêt technique de 2.00% (année précédente: 1.50%) a servi à calculer les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes et les provisions techniques (voir aussi ch. 56 et 99).

Aucun changement n'a été apporté sinon aux principes pour l'évaluation, la comptabilité et la présentation des comptes.

**5 Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture****51 Nature de la couverture des risques, réassurances**

La fondation est autonome. Elle assume elle-même les risques actuariels de l'âge, du décès et de l'invalidité, tout comme les risques relatifs au placement de la fortune.

Le contrat de réassurance stop-loss (risques de décès et d'invalidité) conclu auprès de la Zurich Compagnie d'assurances sur la vie SA a été résilié au 31 décembre 2023. La Fondation assume désormais elle-même ses propres risques (voir ch. 561).

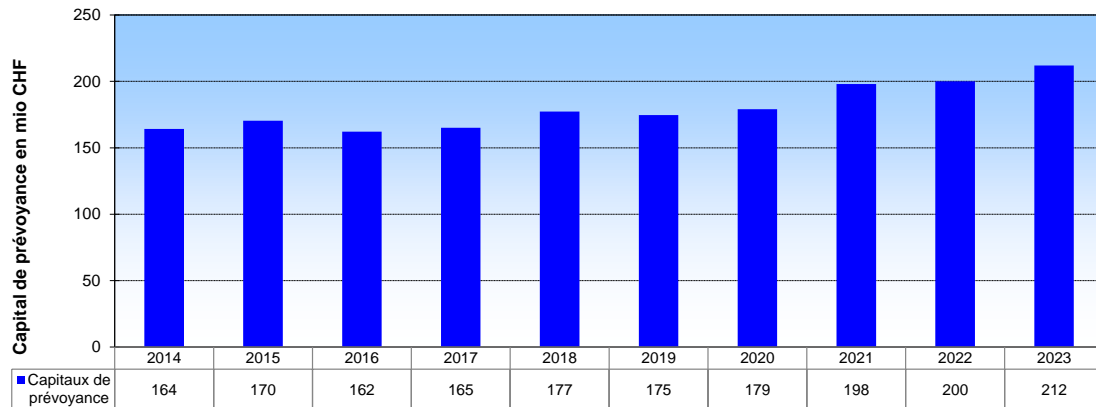
**52 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs y c. rentiers AI**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	CHF	CHF
État capital de prévoyance assurés actifs au 01.01, y c. rentiers AI	199'537'041.00	198'272'560.00
Cotisations d'épargne salariés	4'849'853.90	4'698'647.70
Cotisations d'épargne employeurs	8'304'744.35	8'137'982.90
Cotisations d'épargne pour la rente-pont	28'437.50	29'287.50
Apports de libre passage	18'759'932.37	10'588'738.21
Primes uniques et rachats	2'137'338.00	2'417'589.00
Rachats de prestations employeurs	49'000.00	373'290.00
Remboursements de versements anticipés pour EPL / divorce	530'554.40	526'402.70
Rémunération du capital d'épargne	7'436'792.99	2'797'045.80
Prestations de libre passage en cas de sortie	-13'640'009.51	-10'388'250.98
Versements anticipés encouragement à la propriété du logement / divorce	-907'610.60	-1'340'426.62
Prestations en capital à la retraite	-8'153'100.95	-10'280'553.70
Dissolution capital d'épargne suite au départ à la retraite	-5'620'675.20	-6'139'511.86
Dissolution capital d'épargne suite au décès	-902'867.25	-155'759.65
<b>Total capital de prévoyance assurés actifs, y c. rentiers AI</b>	<b>212'409'431.00</b>	<b>199'537'041.00</b>
<i>Part capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes AI</i>	<i>1'103'990.00</i>	<i>538'092.00</i>
Taux d'intérêt capital de prévoyance assurés actifs, y c. rentiers AI	4.00%	1.50%

Le Conseil de fondation fixe par avance chaque année le taux d'intérêt sur l'épargne, sur la base de la situation financière de la caisse. Le taux d'intérêt peut s'écarter du taux d'intérêt minimal LPP, mais le taux d'intérêt de l'avoir vieillesse selon la LPP (comptes témoins) demeure assuré avec le taux d'intérêt minimal fixé par le Conseil fédéral. Au cours de l'exercice, le taux d'intérêt appliqué à l'ensemble du capital épargne a été de 4.00% (exercice précédent: 1.50%). Le taux d'intérêt de projection a été fixé à 1,00% pour l'année 2023 et à 1,25% à partir du 1er janvier 2024.

Somme des comptes d'épargne	<u>212'409'431.00</u>	<u>199'537'041.00</u>
Nombre comptes épargne assurés actifs (à partir de l'âge de 25 ans)	<u>1'128</u>	<u>1'087</u>

## Évolution du capital de prévoyance assurés actifs, y c. rentiers AI (graphique)



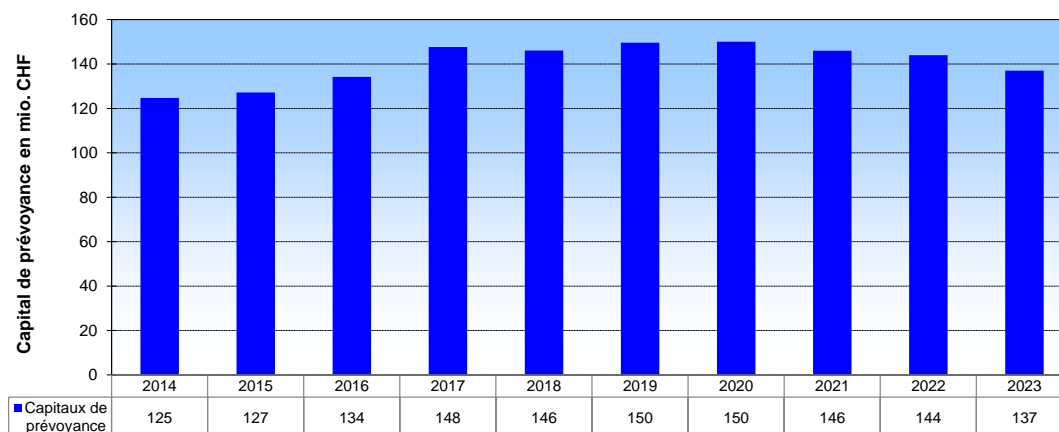
## 53 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
<b>Avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)</b>	<b>61'708'472.71</b>	<b>59'506'750.74</b>
Taux d'intérêt minimal, fixé par le Conseil fédéral	1.00%	1.00%

## 54 Évolution du capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes

	2023	2022
	CHF	CHF
État capital de prévoyance des rentiers au 01.01	144'216'596.00	146'064'660.00
Constitution capital de prévoyance rentiers (d'actifs)	6'523'542.45	6'295'271.51
Constitution à charge de la provision pour la génération transitoire	0.00	376'566.00
Adaptation au nouveau calcul au 31.12	-13'469'945.45	-8'519'901.51
<b>Total capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes</b>	<b>137'270'193.00</b>	<b>144'216'596.00</b>
Taux d'intérêt capital de prévoyance rentiers	2.00%	1.50%
Nombre des rentiers (détails voir aussi chiffre 22)	248	244

## Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (graphique)



## 55 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été réalisée par Pittet Associates AG Berne au 31.12.2022. Les principales assertions et conclusions de cette expertise actuarielle indiquées ci-après (extrait).

Les bases actuarielles utilisées à cette date étaient adéquates.

Avec son taux de couverture de 109.92% au 31.12.2022, la fondation offre à la date de clôture du bilan la garantie de pouvoir remplir ses engagements. Sa capacité à gérer une performance négative ou insuffisante est toutefois limitée.

Les dispositions actuarielles réglementaires en matière de prestations et de financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise actuarielle. Les mesures adoptées pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

Compte tenu de l'allocation stratégique des actifs et des caractéristiques de la caisse, la valeur cible définie par le Conseil de fondation pour la réserve de fluctuation de valeur (20%, puis 18% des engagements de prévoyance dès 2023) est appropriée.

La prochaine expertise actuarielle sera établie au 31 décembre 2023 par l'expert en prévoyance professionnelle.

**56 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles utiles**

Les provisions actuarielles concernant la longévité, le taux de conversion et le fonds de fluctuation des risques sont recalculées chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle. Les bases réglementaires ainsi que les calculs relatifs au bilan actuariel se fondent sur les bases techniques LPP 2020, TG, 2.00% (année précédente: 1.50%). L'expert en prévoyance professionnelle a consigné les calculs de la clôture annuelle dans sa lettre du 19 janvier 2024.

Le capital de prévoyance des assurés actifs et celui des invalides (y c. assurés en incapacité de travail) au bénéfice d'une rente AI temporaire correspondent au maximum de la prestation de sortie selon l'art. 17 LFLP, à l'avoir de vieillesse selon la LPP et à la prestation de sortie réglementaire.

Le capital de prévoyance des rentes en cours a été calculé à l'aide des bases techniques LPP 2020, soit des tables générationnelles avec un taux d'intérêt technique de 2.00% (année précédente: 1.50%). Les calculs des prestations futures à leur valeur actuelle reposent sur la méthode collective.

En ce qui concerne les provisions techniques, l'expert confirme qu'elles ont été constituées conformément au règlement sur les provisions et les réserves. Il a par ailleurs tenu compte de la lettre de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle CHS PP du 23 septembre 2016 précisant la directive technique DTA2. Les provisions techniques ont été déterminées sur la base de l'effectif des assurés au 31.12.2023.

<b>561 Composition des provisions techniques</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
	CHF	CHF
Provision pour taux de conversion	1'697'000.00	9'791'000.00
Fonds de fluctuation des risques	6'571'000.00	7'844'000.00
Provision pour contributions de transition	2'989'983.00	3'492'000.00
Provision pour petit effectif de rentiers	4'410'000.00	4'670'000.00
<b>Total provisions techniques</b>	<b>15'667'983.00</b>	<b>25'797'000.00</b>

La provision pour taux de conversion couvre les pertes sur les retraites dues aux taux de conversion appliqués. Les taux de conversion réglementaires (règlement de prévoyance, état au 01.01.2024) sont trop élevés par rapport aux taux de conversion actuariels. D'où la constitution de la provision Financement du taux de conversion, qui prend en compte les coûts dus aux pertes probables sur les retraites des assurés actifs de plus de 58 ans (année précédente: 55 ans).

Suite à la résiliation du contrat de réassurance stop-loss 72'980/000 conclu auprès de la Zurich Compagnie d'assurances sur la vie SA, la fondation couvre elle-même les risques encourus. Le montant de la provision pour fluctuations des risques a été déterminé selon la méthode d'analyse des risques de Panjer afin d'offrir un niveau de sécurité de 99%, compte tenu des cotisations de risque attendues. Les bases LPP 2020 (P 2020) et le taux d'intérêt technique de 2.00% ont été utilisés pour déterminer le montant des coûts dus aux risques. Le Fonds de fluctuation des risques renfermait CHF 6'571'000 au 31 décembre 2023.

La provision pour contributions de transition avait été constituée au 1er janvier 2018, en réponse à l'abaissement du taux de conversion. Le montant des contributions de transition a été déterminé une fois pour toutes. Si un bénéficiaire part à la retraite, en cas de perception d'une rente, le montant correspondant sera crédité sur son compte individuel. À sa réunion du 11 septembre 2023, le Conseil de fondation a décidé que les montants individuels seraient crédités au 1er janvier 2024 sur les comptes individuels. Le montant de la provision au 31 décembre 2023 correspond à la contribution totale qui doit être créditée au 1er janvier 2024 sur les comptes individuels et entièrement dissoute à cette date.

La provision pour petit effectif de rentiers est constituée pour couvrir les fluctuations dans l'évolution des risques d'un petit nombre de bénéficiaires de rentes (< 500).

Le montant de la provision pour petit effectif de rentiers est calculé en fonction du nombre de bénéficiaires de rentes ( $0.5/\sqrt{n}$ ) et de la valeur actuelle des engagements de rentes que la fondation Prévoyance FinTec doit elle-même assumer (sans tenir compte des rentes pour enfants et des rentes-pont AVS).

Il n'y a pas lieu de constituer la provision pour modification des bases, du fait de l'utilisation des tables générationnelles.

Aucun cas de prestations en suspens ou latentes ne nous ayant été signalé jusqu'à fin 2023, nous n'avons pas constitué non plus de provision pour cas de prestations en suspens.

Aucune provision pour abaissement du taux d'intérêt technique n'a été constituée au 31.12.2023.

Aucune augmentation de rente n'étant prévue pour l'année 2024, il est possible de renoncer aux provisions correspondantes.

<b>562 Évolution des provisions techniques</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	CHF	CHF
État au début de l'année	25'797'000.00	25'214'000.00
Provision pour taux de conversion	-8'094'000.00	965'000.00
Fonds de fluctuation des risques	-1'273'000.00	611'000.00
Provision pour contributions de transition	-502'017.00	-886'000.00
Provision pour petit effectif de rentiers	-260'000.00	-107'000.00
<b>Total provisions techniques</b>	<b>15'667'983.00</b>	<b>25'797'000.00</b>

57 Capitaux de prévoyance et provisions techniques	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
État capitaux de prévoyance et provisions techniques au 01.01	369'550'637.00	369'551'220.00
Augmentation capital de prévoyance assurés actifs et invalides	12'872'390.00	1'264'481.00
Dissolution de capital de prévoyance rentiers	-6'946'403.00	-1'848'064.00
Modification provisions techniques suite au nouveau calcul au 31.12	-10'129'017.00	583'000.00
<b>Total capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>365'347'607.00</b>	<b>369'550'637.00</b>

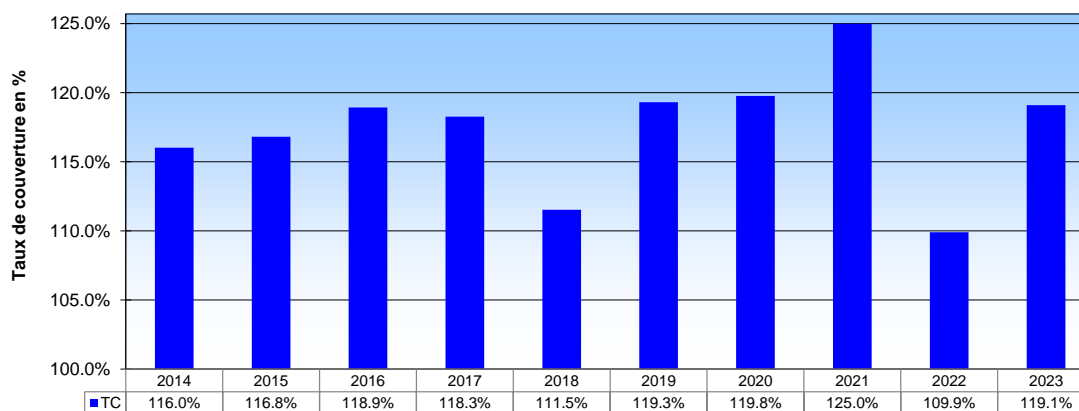
L'impact de la modification des bases de calcul, soit du relèvement du taux d'intérêt technique de 1.50% à 2.00%, est indiqué plus loin (voir ch. 99).

#### 58 Modification des bases et hypothèses techniques

À la différence de l'année précédente, les bases actuarielles LPP 2020, TG, 2.00% (année précédente: 1.50%) ont été utilisées (voir ch. 56 et 99).

59 Taux de couverture au titre de l'art. 44 OPP 2	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	365'347'607.00	369'550'637.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	365'347'607.00	369'550'637.00
Réserve de fluctuation de valeur	65'763'000.00	36'673'997.64
Fonds libres institutions de prévoyance	3'923'803.93	0.00
Fonds disponibles pour la couverture des engagements réglementaires	435'034'410.93	406'224'634.64
<b>Taux de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)</b>	<b>119.1%</b>	<b>109.9%</b>

#### Évolution du taux de couverture (TC)



## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 61 Organisation de l'activité de placement, conseiller et gestionnaire de placement, règlement de placement

#### Conseil de fondation

En sa qualité d'organe suprême, le Conseil de fondation est responsable des placements. Il a fixé dans le règlement de placement l'organisation de la gestion de la fortune ainsi que les objectifs, principes et compétences. Le Conseil de fondation élit les membres et le président du comité de placement, ainsi que les experts en placement externes et indépendants.

#### Comité de placement

<u>Membres du comité de placement</u>	<u>Fonction</u>	<u>Entreprise</u>
Mario Burkhalter	membre	Spar- und Leihkasse Frutigen AG
Hans Rudolf Mosberger	membre	Association suisse des banquiers
Beat Schlegel	président	Clientis AG

<u>Expert en placement externe</u>	PPCmetrics SA, Badenerstrasse 6, 8004 Zurich Dr. Stephan Skaanes
------------------------------------	---

#### Concept de placement

Mandat de gestion de fortune	Fonction clé	Credit Suisse Asset Management, Zurich Placements indexés en actions et obligations
Autres dépositaires	Immobilier	Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen - Fondations de placements immobiliers et fonds immobiliers
Liquidité		Bank SLM AG, Münsingen Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen Credit Suisse SA, Zurich

Les banques chargées de la gestion de la fortune remplissent les exigences aux termes de l'art. 51b al. 1 LPP ainsi que les critères d'admission aux termes de l'art. 48f al. 4 OPP2.

La majeure partie des placements consistent en actions et en obligations indexées (Suisse et étranger). Le portefeuille est complété par des placements immobiliers.

#### Commentaire sur la durabilité

Attentive à respecter son devoir de diligence fiduciaire, Prévoyance FinTec est pleinement consciente de sa responsabilité éthique, sociale et écologique, ainsi que de l'importance d'une bonne gouvernance pour la gestion de sa fortune de prévoyance.

Le Conseil de fondation de Prévoyance FinTec avait déjà approfondi en 2021 le thème des placements durables.

En 2022, Prévoyance FinTec a participé au test de compatibilité climatique de 2022 mené selon la méthode PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment).

Le test climatique PACTA montre régulièrement, depuis 2017, dans quelle mesure le marché financier suisse investit dans le respect du climat. Toutes les institutions de pensions, les assurances, les banques et les gestionnaires de fortune peuvent y participer volontairement. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) procède aux tests en collaboration avec le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI). Les tests climatiques sont coordonnés au niveau international.

Le test climatique PACTA crée une transparence comparable entre les différents secteurs financiers et soutient des mesures concrètes et pertinentes pour le climat. Les institutions financières qui ont participé au test en 2022 ont reçu des rapports individuels avec les résultats de leur orientation climatique.

La participation au test de compatibilité climatique mené en 2022 pour la place financière suisse selon la méthode PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) a été décevante, PACTA ayant rencontré des problèmes d'évaluation avec toutes les caisses de pensions. Le Conseil de fondation a par conséquent décidé de faire évaluer à l'avenir différemment la durabilité de ses placements



Le Conseil de fondation de Prévoyance FinTec poursuit les objectifs et mesures suivants:

- analyse régulière / état des lieux des placements sous l'angle de la durabilité, notamment en cas d'adaptation de la stratégie de placement;
- en cas de nouveaux investissements, prise en compte des critères de durabilité dans la procédure de sélection des nouveaux véhicules de placement;
- participation de Prévoyance FinTec au prochain test de compatibilité climatique.

#### Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF)

La Prévoyance FinTec représente une contrepartie financière au sens de la loi (art. 93, al. 2, let. g, LIMF). Mais comme elle ne négocie pas de dérivés au sens de la LIMF (en dehors des placements collectifs), il n'en résulte pour elle aucune autre obligation au sens de la LIMF.

## 62 Respect des dispositions en matière de loyauté / Rétrocessions

L'obligation de loyauté imposée aux personnes chargées du placement de la fortune par les dispositions de l'art. 48 ss. OPP2 pour les personnes chargées du placement de la fortune est mise en œuvre chez Prévoyance FinTec. Les personnes concernées ont remis les déclarations correspondantes pour l'exercice 2023.

La fondation est assujettie à la charte de l'ASIP. Le Conseil de fondation, les collaborateurs responsables du placement, de la gestion et du contrôle de la fortune de prévoyance ainsi que les partenaires externes se sont engagés à respecter ces prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité. En outre, le domaine des petits cadeaux, gratifications, etc. a été réglé dans le cadre d'une directive interne. Le Conseil de fondation a pris toutes les mesures nécessaires pour contrôler le respect des dispositions de la charte de l'ASIP.

Les dispositions contractuelles liant la banque dépositaire (Spar- und Leihkasse Frutigen AG) en matière de placements immobiliers prévoient une restitution de toutes les rétrocessions. La banque dépositaire au titre du mandat indexé (Credit Suisse SA) a confirmé par lettre du 28 décembre 2023 n'avoir reçu aucune rétrocession soumise à l'obligation de restitution.

#### Prise en compte des droits de vote des actionnaires

Le règlement de placements régit l'exercice des droits des actionnaires. Le comportement de vote est présenté une fois par an aux assurés dans un rapport de synthèse. Les refus ou abstentions y sont mentionnés en détail. Au cours de l'exercice 2023, le portefeuille ne comprenait pas d'actions directement détenues de sociétés suisses. La fondation de placement UBS accorde un droit de vote; la Prévoyance FinTec a suivi les propositions du Conseil de fondation.

## 63 Principes de gestion et utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2) – respect de la sécurité de la répartition du risque (art. 50 al. 1-3 OPP2)

L'art. 50 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2) règle la sécurité et la répartition des risques de placement. Il faut ainsi choisir, gérer et contrôler soigneusement les placements opérés.

Selon l'art. 50, al. 4 OPP 2, les possibilités de placement peuvent être étendues sur la base d'un règlement de placement adopté par le Conseil de fondation, pour autant que le respect des dispositions légales soit établi de façon concluante dans l'annexe du rapport annuel.

En comparaison de l'année précédente, Prévoyance FinTec n'a pas fait usage au 31 décembre 2023 de l'extension des possibilités de placement au sens de l'art. 50 OPP 2 pour les "fonds immobiliers" (dépassement de la limite maximale autorisée par la loi en raison des conditions du marché).

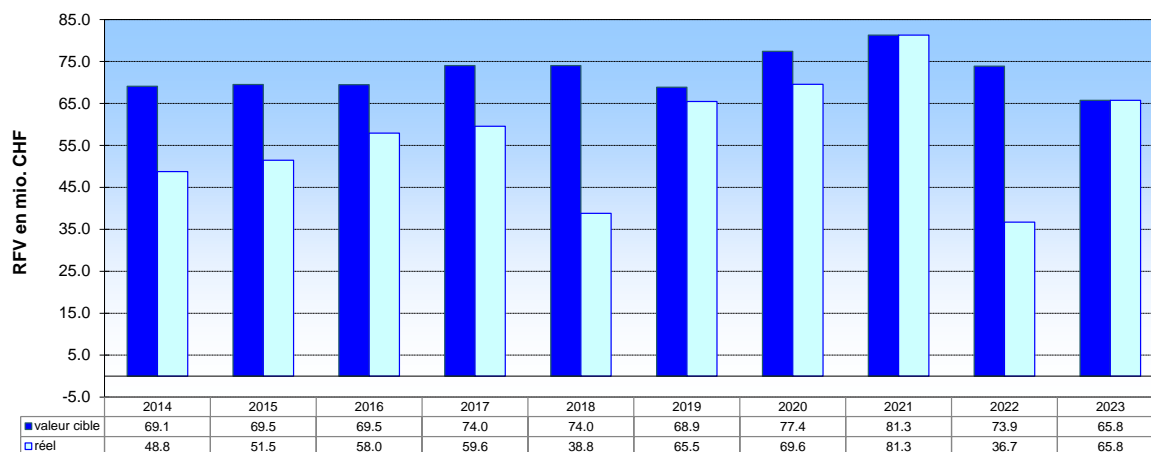
## 64 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

La méthode dite économique-financière est appliquée selon le règlement relatif aux placements. D'après cette méthode, la réserve de fluctuation de valeur est déterminée sur la base des caractéristiques de rendement et de risque des catégories de placement de la stratégie de placement. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à 18.0% (exercice précédent: 20.0%) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, pour un niveau de sécurité de 97.5% sur deux ans. Suite à la modification de la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur, des fonds libres sont disponibles au 31 décembre 2023, date de clôture du bilan.

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	CHF	CHF
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01	36'673'997.64	81'301'000.00
Constitution sur le compte d'exploitation	29'089'002.36	-44'627'002.36
<b>Réserve de fluctuation de valeur selon le bilan</b>	<b>65'763'000.00</b>	<b>36'673'997.64</b>
<b>Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur en CHF</b>	<b>65'763'000.00</b>	<b>73'910'000.00</b>
Déficit de réserve de la réserve de fluctuation de valeur	0.00	-37'236'002.36
<b>Réserve de fluctuation de valeur disponible (en %)</b>	<b>100%</b>	<b>50%</b>



## Évolution de la réserve de fluctuation de valeur (RFV)



## 65 Présentation des placements par catégorie de placement

Catégorie de placement	Composition 31.12.2023		Composition 31.12.2022		Stratégie 01.01.2023	OPP2	Limite max.
	CHF	Part effective %	TCHF	Part effective %			
Créances et compte de régularisation actif	790'415	0.2%	508'810	0.1%	---		
Liquidités	11'371'664	2.5%	10'456'746	2.5%	1.0%	100%	0%-5%
Fonds d'obligations CHF	96'250'354	21.6%	84'508'206	20.3%	22.0%	100%	10%-32%
Fonds d'obligations DE (couverts)	60'711'565	13.6%	53'836'669	12.9%	14.0%		8%-20%
Fonds d'actions Suisse	29'830'636	6.7%	28'117'644	6.7%	7.0%		5%-9%
Fonds d'actions monde	40'273'011	9.0%	36'974'099	8.9%	9.0%		6%-12%
Fonds d'actions monde (couverts)	45'228'604	10.1%	37'285'747	8.9%	10.0%	50%	6%-12%
Fonds d'actions monde Small Cap (couverts)	18'302'148	4.1%	12'593'614	3.0%	4.0%		1%-5%
Fonds d'actions Emerging Markets	11'801'365	2.6%	11'892'412	2.9%	3.0%		1%-5%
Placements alternatifs	0	0.0%	8'323'766	2.0%	0.0%	15%	0%-8%
Fonds immobiliers	131'447'445	29.5%	132'296'674	31.7%	30.0%		30% dont max. 1/3 étranger
<i>dont fonds à l'étranger couverts</i>	16'864'133	3.8%	18'566'769	4.5%			
<b>Total actif</b>	<b>446'007'207</b>	<b>100.0%</b>	<b>416'794'387</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>		
<b>Total devises étrangères</b>	<b>52'074'376</b>	<b>11.7%</b>	<b>57'190'277</b>	<b>13.7%</b>			
Total devises étrangères avant couverture	193'180'826	43.3%	179'473'076	43.1%			
Couverture	141'106'450	31.6%	122'282'799	29.3%			

Les placements financiers sont présentés de manière analogue aux rapports de PPCmetrics SA, Zurich (évaluation à la date de clôture d'exercice). Les valeurs de l'exercice précédent (y c. leur ventilation par catégorie) n'ont pas été modifiées. La stratégie de placement a été légèrement modifiée au 1er janvier 2023.

<b>66 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
	CHF	CHF
	0.00	0.00
<b>Total instruments financiers dérivés en cours (ouverts)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Par principe, les placements de la fondation sont réalisés en valeurs de base. Les instruments financiers dérivés comme les opérations à terme (futures, forwards, swaps) et les options sont uniquement utilisés à titre complémentaire. Les dispositions de l'art. 56a OPP 2 et les recommandations correspondantes des autorités compétentes doivent à tout moment être respectées. Aucun instrument financier dérivé n'a été utilisé au cours de l'exercice 2023.

<b>67 Valeur de marché et cocontractants des titres en prêts de titres (securities lending)</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
	CHF	CHF
	0.00	0.00
<b>Total valeur de marché et cocontractants des titres en prêts de titres</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Par principe, le prêt de titres (securities lending) n'est pas autorisé. Dans tous les cas, il convient de respecter les conditions-cadres et les règlements en conformité à la loi sur les placements collectifs.

<b>681 Explication du résultat net des placements</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
	CHF	CHF
Intérêts bancaires / intérêts sur comptes courants	357.15	0.00
Revenu d'intérêts comptes de placement banques membres	0.00	0.00
Intérêts négatifs	0.00	-528.44
<b>Résultat net placements auprès de banques membres et liquidité</b>	<b>357.15</b>	<b>-528.44</b>
Revenu de fonds d'obligations CHF	787'719.40	792'111.85
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'obligations CHF	5'803'431.35	-12'164'038.95
Revenu TER* fonds d'obligations CHF	2'029.00	1'864.00
<b>Résultat net fonds d'obligations CHF</b>	<b>6'593'179.75</b>	<b>-11'370'063.10</b>
Revenu de fonds d'obligations DE couverts	1'587'167.20	1'500'868.30
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'obligations DE couverts	351'662.00	-11'074'937.25
Revenu TER fonds d'obligations DE couverts	2'216.00	2'198.00
<b>Résultat net fonds d'obligations DE couverts</b>	<b>1'941'045.20</b>	<b>-9'571'870.95</b>
Revenu de fonds d'actions suisses	780'614.50	685'119.30
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions suisses	952'181.95	-6'156'804.05
Revenu TER fonds d'actions suisses	649.00	589.00
<b>Résultat net fonds d'actions suisses</b>	<b>1'733'445.45</b>	<b>-5'471'095.75</b>
Revenu de fonds d'actions monde	807'714.15	670'315.75
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions monde	4'072'368.85	-2'828'226.20
Revenu TER fonds d'actions monde couverts	1'061.00	1'645.00
<b>Résultat net fonds d'actions monde</b>	<b>4'881'144.00</b>	<b>-2'156'265.45</b>
Revenu fonds d'actions monde couverts	878'415.45	677'548.00
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions monde couverts	6'780'635.40	-8'909'149.90
Revenu TER fonds d'actions monde couverts	1'347.00	1'715.00
<b>Résultat net fonds d'actions monde couverts</b>	<b>7'660'397.85</b>	<b>-8'229'886.90</b>
Revenu fonds d'actions monde Small Cap couverts	327'794.80	203'641.20
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions monde Small Cap couverts	1'568'413.20	-8'079'707.90
Revenu TER fonds d'actions monde Small Cap couverts	15'242.00	11'673.00
<b>Résultat net fonds d'actions monde Small Cap couverts</b>	<b>1'911'450.00</b>	<b>-7'864'393.70</b>
Revenu fonds d'actions Emerging Markets	385'513.00	316'677.65
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions Emerging Markets	-379'704.95	-2'948'153.60
Revenu TER fonds d'actions Emerging Markets	10'435.00	11'352.00
<b>Résultat net fonds d'actions Emerging Markets</b>	<b>16'243.05</b>	<b>-2'620'123.95</b>

Explication du résultat net des placements	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Intérêts et distributions fonds immobiliers Suisse	2'452'143.35	1'934'586.55
Bénéfices / Pertes de cours fonds immobiliers Suisse	763'021.20	-6'310'479.10
Revenu TER fonds immobiliers Suisse	694'362.20	676'132.60
<b>Résultat net fonds immobiliers Suisse</b>	<b>3'909'526.75</b>	<b>-3'699'759.95</b>
Intérêts et distributions fonds immobiliers étranger couverts	354'896.55	568'125.30
Bénéfices / Pertes de cours fonds immobiliers étranger couverts	-1'702'636.00	24'698.00
Revenu TER fonds immobiliers étranger couverts	150'910.60	176'863.40
<b>Résultat net fonds immobiliers étranger couverts</b>	<b>-1'196'828.85</b>	<b>769'686.70</b>
Intérêts et distributions High Yield Bonds	0.00	213'504.90
Bénéfices / Pertes de cours High Yield Bonds	127'167.27	-905'516.00
Revenu TER High Yield Bonds	0.00	25'612.20
Intérêts et distributions fonds d'obligations Emerging Markets LC **	0.00	175'231.05
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'obligations Emerging Markets LC	13'236.53	-409'327.00
Revenu TER fonds d'obligations Emerging Markets LC	0.00	3'841.60
Intérêts et distributions Commodities couverts	0.00	0.00
Bénéfices / Pertes de cours Commodities couverts	0.00	1'044'090.90
Revenu TER Commodities couverts	0.00	0.00
<b>Résultat net placements alternatifs</b>	<b>140'403.80</b>	<b>147'437.65</b>
Intérêts sur prestations de libre passage	-16'898.50	-16'183.05
Intérêts réserve de cotisations d'employeur	-45'372.50	0.00
<b>Charges d'intérêt</b>	<b>-62'271.00</b>	<b>-16'183.05</b>
Charges de gestion des titres débitées directement	-86'920.59	-165'061.20
Frais de gestion de patrimoine	-221'832.97	-271'522.69
Frais de reporting et de controlling	-43'412.10	-48'348.30
Frais TER selon Commission de haute surveillance de la prév. prof. (CHS PP)	-878'251.80	-913'485.80
<b>Charges de gestion des titres</b>	<b>-1'230'417.46</b>	<b>-1'398'417.99</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>26'297'675.69</b>	<b>-51'481'464.88</b>

\* TER = total expense ratio (total frais sur encours)

\*\* LC = Local Currency

## 682 Composition des frais de placement

Frais de gestion de fortune y comp. présentation des placements, pour lesquels les frais de gestion de fortune ne peuvent pas être indiqués (art. 48a, al. 3, OPP 2)

				31.12.2023	31.12.2022
				CHF	CHF
Total des placements (valeur de marché)				446'007'206.71	416'794'386.75
dont:					
<b>Placements transparents</b>				<b>446'007'206.71</b>	<b>416'794'386.75</b>
<b>Placements non transparents</b>					
Code ISIN	Prestataire / nom du produit	Avoir / parts	Valeur de marché en CHF	Total des actifs en fin d'exercice	Part des placements collectifs non transparents à la fortune totale
<b>Total placements non transparents</b>				<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Comme les années précédentes, il n'existe aucun placement non transparent à la date de clôture du bilan, soit au 31.12.2023.

Taux de transparence des frais	100.00%	100.00%
--------------------------------	---------	---------

<b>Frais de gestion de fortune</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
	CHF	CHF
Frais de gestion de fortune imputés directement	352'165.66	484'932.19
Total de tous les frais figurant dans le compte d'exploitation pour les placements collectifs en CHF	878'251.80	913'485.80
<b>Total des frais de gestion de fortune indiqués dans le compte d'exploitation</b>	<b>1'230'417.46</b>	<b>1'398'417.99</b>
en % de placements transparents au niveau des coûts	<b>0.28%</b>	<b>0.34%</b>

<b>683 Performance de la fortune globale</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	CHF	CHF
Total de tous les actifs au début de l'exercice	416'794'386.75	471'867'693.09
Total de tous les actifs à la fin de l'exercice	446'007'206.71	416'794'386.75
Effectif moyen des actifs (non pondéré)	431'400'796.73	444'331'039.92
Résultat net des placements	26'297'675.69	-51'481'464.88
<b>Performance de la fortune globale</b>	<b>6.10%</b>	<b>-11.59%</b>

La performance affichée diffère de celle des banques. En effet, le volume de placements n'est pas seul déterminant ici, tous les actifs avec les résultats correspondants sont pris en compte dans les bases de calcul.

#### Résultats nets resp. performance par catégorie de placements

	Prévoyance FinTec 2023	Indice de réf.
Fonds d'obligations CHF	3.61%	3.60%
Fonds d'obligations DE (couverts)	5.38%	4.72%
Fonds d'actions Suisse	1.40%	1.41%
Fonds d'actions monde	2.63%	2.54%
Fonds d'actions monde (couverts)	8.81%	8.72%
Fonds d'actions monde Small Cap (couverts)	9.19%	9.13%
Fonds d'actions Emerging Markets	-0.91%	-0.76%
Fonds immobiliers Suisse	1.94%	2.04%
Fonds immobiliers étranger (couverts)	-6.20%	5.03%
<b>Performance des placements financiers</b>	<b>6.36%</b>	<b>6.99%</b>

#### 69 Explication des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

Les liquidités à hauteur de CHF 11.371 millions (2.5% de la fortune) proviennent d'un compte de dépôt à la Spar- und Leihkasse Frutigen AG et d'un compte courant à la Bank SLM AG, servant à rembourser les factures en suspens et les créances de différents destinataires; il s'agit donc bien de transactions commerciales.

<b>691 Évolution de la réserve de cotisations d'employeur</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
	CHF	CHF
État réserve de cotisations d'employeur au 01.01	9'855'249.27	9'720'863.52
Affectation	2'093'430.30	1'525'024.05
Constitution réserve de cotisation d'employeur du fonds libre	0.00	0.00
Utilisation réserve de cotisations d'employeur (assurés actifs et cotisations)	-1'746'678.85	-1'390'638.30
Rémunération 0.50% (exercice précédent: 0.00%)	45'372.50	0.00
<b>Total réserve de cotisations d'employeur</b>	<b>10'247'373.22</b>	<b>9'855'249.27</b>

692 Utilisation de la réserve de cotisations d'employeur (RCE) et des fonds libres	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Utilisation RCE en faveur des cotisations employeurs	1'696'678.85	1'350'638.30
Utilisation RCE en faveur des cotisations salariés	0.00	0.00
Utilisation RCE en faveur d'une distribution aux salariés	50'000.00	40'000.00
<b>Total utilisation réserve de cotisations d'employeur</b>	<b>1'746'678.85</b>	<b>1'390'638.30</b>
Utilisation fonds libres en faveur RCE / distribution aux salariés	0.00	0.00
<b>Total utilisation fonds libres</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total utilisation réserve de cotisations d'employeur et fonds libres</b>	<b>1'746'678.85</b>	<b>1'390'638.30</b>

## 7 Explication des autres postes du bilan et du compte d'exploitation

71 Créances	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Avoir impôt anticipé	556'062.35	501'797.83
Comptes courants employeurs	234'352.80	7'011.70
<b>Total créances</b>	<b>790'415.15</b>	<b>508'809.53</b>

Les cotisations ouvertes du mois de décembre 2023 ont été payées par les employeurs affiliés avant la révision.

72 Compte de régularisation actif	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Compte de régularisation actif	0.00	0.00
<b>Total compte de régularisation actif</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

73 Compte de régularisation passif	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Régularisation organe de révision	18'933.77	14'033.42
Régularisation autorités de surveillance	15'175.00	8'975.00
Régularisation commission de gestion titres	59'308.00	69'308.00
<b>Total compte de régularisation passif</b>	<b>93'416.77</b>	<b>92'316.42</b>

74 Autres résultats	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Autres recettes	340.03	320.50
<b>Total des autres résultats</b>	<b>340.03</b>	<b>320.50</b>

## 8 Exigences de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance n'a fait aucune demande. L'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance des fondations (ABSPF) a pris connaissance des comptes annuels 2022 le 28 novembre 2023.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### 91 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)

Prévoyance FinTec ne présente pas de découvert au jour de la clôture du bilan.

**92 Renonciation à utilisation de la réserve de cotisations de l'employeur**

Aucune renonciation à utiliser la réserve de cotisations de l'employeur n'a été signée.

**93 Liquidation partielle**

Il n'y a pas eu de liquidation partielle durant l'année sous revue.

**94 Prêts sur polices**

Il n'existe pas de prêts sur polices.

**95 Comptes séparés**

Il n'existe pas de comptes séparés.

**96 Mise en gage d'actifs**

Les actifs sont libres de gage.

**97 Responsabilité solidaire et cautions**

Il n'existe pas de responsabilités solidaires ou de cautions.

**98 Procédures judiciaires en cours**

Aucune procédure judiciaire n'est en cours.

**99 Transactions particulières et transactions d'actifs**

Le Conseil de fondation de Prévoyance FinTec a pris au 11 septembre 2023 les décisions suivantes concernant l'établissement du bilan au 31 décembre 2023:

- maintien des bases actuarielles LPP 2020, tables générationnelles (TG);
- relèvement du taux d'intérêt technique de 1.50% à 2.00%.

Nous indiquons ci-après la modification due au passage de LPP 2020, TG, 1.50% à LPP 2020, TG, 2.00%; ainsi que le calcul du taux de couverture correspondant à la date de bilan, soit au 31.12.2023.

<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>31.12.2023 LPP 2020, 1.50% (auparavant)</b>	<b>31.12.2023 LPP 2020, 2.00% (nouveau)</b>
	CHF	CHF
Capital de prévoyance assurés actifs (y c. rentiers AI)	212'409'431.00	212'409'431.00
Capital de prévoyance des rentiers	144'459'766.00	137'270'193.00
Provision pour taux de conversion	4'582'000.00	1'697'000.00
Fonds de fluctuation des risques	6'971'000.00	6'571'000.00
Provision pour contributions de transition	2'989'983.00	2'989'983.00
Provision pour petit effectif de rentiers	4'641'000.00	4'410'000.00
<b>Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques</b>	<b>376'053'180.00</b>	<b>365'347'607.00</b>

	<b>31.12.2023</b> <b>LPP 2020,</b> <b>1.50%</b> <b>(auparavant)</b>	<b>31.12.2023</b> <b>LPP 2020,</b> <b>2.00% (nouv.)</b>
	CHF	CHF
<b>Modification du taux de couverture: LPP 2020, 1.50% - LPP 2020, 2.00%</b>		
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	<u>376'053'180.00</u>	<u>365'347'607.00</u>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	376'053'180.00	365'347'607.00
Réserve de fluctuation de valeur	58'981'230.93	65'763'000.00
Fonds libres institutions de prévoyance	0.00	3'923'803.93
Fonds disponibles pour la couverture des engagements réglementaires	<u>435'034'410.93</u>	<u>435'034'410.93</u>
<b>Taux de couverture</b> (moyens disponibles en % des moyens nécessaires)	<b>115.7%</b>	<b>119.1%</b>

#### 10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan n'est à signaler.

#### 11 Informations détaillées concernant les employeurs affiliés

##### 111 Informations détaillées sur la réserve de cotisations d'employeur

<b>Employeurs</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
	CHF	CHF
Ersparniskasse Affoltern i.E. AG, Affoltern	455'208.90	412'929.75
Bernerlandbank, Sumiswald	1'158'734.25	1'243'554.65
Clientis AG, Bern	578'768.30	1'035'000.00
Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen	1'284'940.99	1'150'893.59
Bank EKI Genossenschaft, Interlaken	639'197.96	636'017.86
Spar- und Leihkasse Gürbetal AG, Mühlethurnen	250'508.82	190'407.17
Bank SLM AG, Münsingen	169'606.04	168'762.24
Spar- und Leihkasse Riggisberg AG, Riggisberg	558'659.78	549'018.78
Bank Gantrisch Genossenschaft, Schwarzenburg	200'940.30	150'000.00
Spar- und Leihkasse Wynigen AG, Wynigen	215'836.40	214'762.60
Schweizerischer Bankenombudsman, Zürich	94'360.35	481'431.15
Entris Holding AG + Tochtergesellschaften, Bern	4'640'611.13	3'622'471.48
<b>Total Réserve de cotisations d'employeur</b>	<b><u>10'247'373.22</u></b>	<b><u>9'855'249.27</u></b>



